



## litiges cartes de crédits

Par **feff**, le **17/07/2024** à **00:52**

Bonjour,

Mon père est décédé le 3 mars 2024, suite à cela nous avons envoyé tous les papiers demandés au service CARREFOUR banque carte Pass. Mon père a souscrit pour 2 cartes Pass, une pour lui, une pour ma mère, qui s'en servait peu. Il a souscrit à l'assurance décès pour ce contrat. Donc, carte com:ptant ou débit différé, Carrefour banque continue à nous envoyer des créances dûes avant son décès, prétextant que ma maman est bien vivante et possède une carte, cette assurance décès ne protège t elle pas les 2 cartes?,

La banque nous a réclamé 220 euros avant fin juillet sinon notre dossier part en banque de FRANCE, les comptes de ma mère n'étant plus approvisionnés en attendant la pension de réversion, elle a été trois mois avec 0 revenus, elle peine à rembourser toutes les prélèvements non payés durant ces trois mois, elle bénéficie, il y a juste trois semaines de la pension de réversion de 1450 euros. Ce contrat décès cartes, ne protège t il pas les 2 perdsoues ?

Pouvez-vous nous éclairer sur ses droits, peut elle éviter la banque de FRance?

Cordialement L. merci à vous

Par **yapasdequoi**, le **17/07/2024** à **08:36**

Bonjour,

Il faut relire le contrat attentivement.

Par **Lag0**, le **17/07/2024** à **12:23**

[quote]

Donc, carte com:ptant ou débit différé

[/quote]

Bonjour,

Si je ne m'abuse, ce n'est pas une carte à débit différé mais une carte de crédit (ce n'est pas la même chose). Au moment de payer avec, vous choisissez comptant ou crédit. Si vous optez pour le crédit, vous remboursez ensuite des mensualités avec intérêts.